

# «Ouest France : L'avenir du « pécule » des enfants placés débattu ce jeudi au Sénat»

14/11/2017

**Trois questions à...** Elisabeth Doineau, vice-présidente de la commission des affaires sociales au Sénat (Union centriste), conseillère départementale.

**Vous proposez l'arrêt du versement de l'actuel « pécule » aux majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance. Pourquoi ?**

Depuis 2016, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, pour ces jeunes de l'aide sociale à l'enfance, sur un compte bloqué. Ceci permet de constituer un pécule qui sera disponible à la majorité. Je relaie avec cet amendement une position du Défenseur des droits. Ce dernier a en effet eu des remontées de parents ou d'assistants familiaux qui déploraient ne plus toucher l'ARS. Cette allocation constituait aussi un outil éducatif : j'ai 300 € pour la rentrée, comment je m'en sers ? Le système posait enfin un réel problème d'égalité de traitement. Pourquoi un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance pendant cinq années toucherait-il davantage que celui qui n'y a été confié « que » deux ans ? De plus, tous les enfants placés ne sont pas concernés par la constitution de ce pécule, notamment les pupilles de l'État.

**Vous dites néanmoins être attachée au principe du pécule. S'il n'est plus financé par l'ARS, comment le sera-t-il ? Le supprimer avant de le remplacer, n'est-ce pas risqué ?**

Le Défenseur des droits suggère de prendre des crédits sur la mission immigration, asile et intégration du budget de l'État. Par le dépôt de cet amendement, je souhaite susciter le débat pour que nous trouvions une meilleure façon de répondre aux besoins de ces jeunes. Financer un pécule en détournant une allocation : l'aide sociale à l'enfance mérite mieux que cette solution bricolée !

**C'est-à-dire ?**

Il faut qu'une solution pérenne soit trouvée, avec un arsenal de moyens donnés au jeune, comme il peut déjà en exister. Le Sénat prendra position cette semaine, puis ce sera au tour de l'Assemblée nationale.

De 360 à 400 €, l'ARS est attribuée aux familles pour aider à payer les frais de rentrée scolaire, sous conditions de ressources.

Recueilli par Claire Robin.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - [communication@uc.senat.fr](mailto:communication@uc.senat.fr)  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/@UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)